

## 65. AT-TALĀQ (la répudiation)



*Posthégirienne, révélée après la sourate de "l'Homme". Elle compte 12 versets. Son titre est tiré du premier verset. Elle est appelée aussi la deuxième sourate des femmes.*

*La sourate traite pour l'essentiel des modalités de la répudiation: période de viduité, séparation ou reprise; condition de séjour de la femme répudiée; pension pour allaitement.*

*Elle rappelle en plus le sort de certaines cités et appelle à se fier à Allah, à se conformer à Ses prescriptions et à suivre Son Messager.*

*Au nom d'Allah, le Clément,  
le Miséricordieux.*

1. Ô Prophète! En cas de répudiation de vos épouses, tenez compte de leur viduité en respectant la période de retraite légale. Dans ce cas, suivez les prescriptions d'Allah! Ne délogez pas les épouses de chez elles! Elles ne devraient en effet en sortir que si elles commettent une turpitude avérée. Telles sont les limites fixées par Allah. Quiconque les transgresse se fait tort à lui-même. Car qui sait? Allah pourrait bien, après cela, susciter une nouvelle situation [en faisant changer d'avis le mari].

2. Au terme de la période de viduité, vous pourrez reprendre vos femmes selon le bon usage ou les libérer de façon convenable. Prenez à ce sujet deux témoins et établissez le témoignage suivant l'ordre d'Allah. Ceci est un prêche

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

يَا أَيُّهَا النَّبِيُّ إِذَا طَلَقْتُمُ النِّسَاءَ فَطَلِقُوهُنَّ  
لِعَدَّتِهِنَّ وَأَحْصُوا الْعِدَّةَ وَاتَّقُوا اللَّهَ رَبَّكُمْ لَا  
تُخْرِجُوهُنَّ مِنْ بُيُوتِهِنَّ وَلَا يَخْرُجْنَ إِلَّا أَنْ  
يَأْتِيَنَّ بِفَحِشَةٍ مُبَيَّنَةٍ وَتِلْكَ حُدُودُ اللَّهِ  
وَمَنْ يَتَعَدَّ حُدُودَ اللَّهِ فَقَدْ ظَلَمَ نَفْسَهُ لَا تَدْرِي  
لَعَلَّ اللَّهَ يُحْدِثُ بَعْدَ ذَلِكَ أَمْرًا ﴿١﴾

فَإِذَا بَلَغْنَ أَجَلَهُنَّ فَأَمْسِكُوهُنَّ بِمَعْرُوفٍ أَوْ  
فَارِقُوهُنَّ بِمَعْرُوفٍ وَأَشْهِدُوا ذَوَى عَدْلٍ مِنْكُمْ  
وَأَقِيمُوا الشَّهَادَةَ لِلَّهِ ذَلِكَ يُوعِظُ بِهِ مَنْ كَانَ  
يُؤْمِنُ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ وَمَنْ يَتَّقِ اللَّهَ  
يَجْعَلْ لَهُ مَخْرَجًا ﴿٢﴾

destiné à ceux qui croient en Allah et au Jour Dernier. Allah ménage, en effet, une issue convenable à celui qui redoute Son jugement.

3. Allah lui attribue des biens par des voies sur lesquelles il ne comptait pas. De même, Allah suffira à celui qui a confiance en Lui car l'ordre d'Allah est immense. Il prévoit le règlement de toute chose.

4. Si vous êtes dans le doute à leur sujet, [sachez que] la retraite des femmes ayant dépassé l'âge des menstrues est de trois mois. Il en va de même pour celles qui n'ont pas encore atteint l'âge des règles. Quant aux femmes enceintes, leur délai prend fin à leur accouchement. Allah facilitera la vie à tous ceux qui Le redoutent.

5. Tel est l'Ordre d'Allah qu'Il a fait descendre parmi vous. Allah absoudra les péchés de celui qui le suit et le récompensera largement.

6. Hébergez vos femmes répudiées selon vos moyens! Evitez de leur nuire en les faisant vivre dans la contrainte! Si elles sont enceintes, prenez-les en charge jusqu'à leur accouchement et si elles allaitent vos enfants, payez-les en conséquence! Exhortez-vous mutuellement à suivre le bon usage! En cas de mésentente, le père pourra faire

وَيَرْزُقُهُ مِنْ حَيْثُ لَا يَحْتَسِبُ وَمَنْ يَتَوَكَّلْ عَلَى  
اللَّهِ فَهُوَ حَسْبُهُ إِنَّ اللَّهَ بَلِغُ أَمْرِهِ قَدْ  
جَعَلَ اللَّهُ لِكُلِّ شَيْءٍ قَدْرًا ﴿٣﴾

وَالَّتِي يَبْسُنُ مِنَ الْمَحِيضِ مِنْ  
نِسَائِكُمْ إِنْ آرْتَبْتُمْ فَعِدَّتُهُنَّ ثَلَاثَةُ  
أَشْهُرٍ وَالَّتِي لَمْ يَحْضَنْ وَأُولَاتِ الْأَحْمَالِ  
أَجَلُهُنَّ أَنْ يَضَعْنَ حَمَلَهُنَّ وَمَنْ يَتَّقِ  
اللَّهَ يَجْعَلْ لَهُ مِنْ أَمْرِهِ يُسْرًا ﴿٤﴾

ذَٰلِكَ أَمْرُ اللَّهِ أَنْزَلَهُ إِلَيْكُمْ وَمَنْ يَتَّقِ اللَّهَ  
يُكَفِّرْ عَنْهُ سَيِّئَاتِهِ وَيُعْظِمْ لَهُ  
أَجْرًا ﴿٥﴾

أَسْكِنُوهُنَّ مِنْ حَيْثُ سَكَنْتُمْ مِنْ وُجْدِكُمْ وَلَا  
تُضَارُّوهُنَّ لِيُضَيِّقُوا عَلَيْهِنَّ وَإِنْ كُنَّ أُولَاتِ حَمَلٍ  
فَأَنْفِقُوا عَلَيْهِنَّ حَتَّى يَضَعْنَ حَمَلَهُنَّ فَإِنْ أَرْضَعْنَ  
لَكُمْ فَآتُوهُنَّ أُجُورَهُنَّ وَأَتَمِرُوا بِبَنَاتِكُمْ  
بِمَعْرُوفٍ وَإِنْ تَعَاَسَرْتُمُوهَا فَسَرِّضُوهَا  
أُخْرَى ﴿٦﴾

appel à une nourrice.

7. Que la personne nantie paye en fonction de sa fortune et que celui dont les revenus sont limités paye selon les moyens qu'Allah lui a procurés. Allah n'impose en effet à personne plus qu'Il ne lui a donné. Allah fera succéder l'aisance à la gêne.

8. Que de cités se sont rebellées contre l'ordre de leur Seigneur et de Ses Messagers! Nous les avons sanctionnées sévèrement par un tourment inouï.

9. Elles ont subi la conséquence funeste de leur action et ont fini en perdition.

10. Allah a, en effet, apprêté pour ces cités un châtement très lourd. Redoutez donc le jugement d'Allah, ô vous qui êtes raisonnables et croyants! Il a fait descendre parmi vous un Rappel:

11. un Messenger qui vous récite les versets explicites d'Allah afin de faire sortir les croyants qui accomplissent des œuvres pies, des ténèbres vers la lumière. Quiconque croit en Allah et accomplit des œuvres pies sera admis dans les jardins où coulent des ruisseaux et dans lesquels il jouira à tout jamais d'une vie éternelle. Allah lui réserve une belle récompense.

لِيُنْفِقَ ذُو سَعَةٍ مِّن سَعَتِهِ وَمَن قُدِرَ عَلَيْهِ رِزْقُهُ  
فَلْيُنْفِقْ مِمَّا آتَاهُ اللَّهُ لَا يُكَلِّفُ اللَّهُ نَفْسًا إِلَّا  
مَاءً آتَاهَا سَيِّجَعَلُ اللَّهُ بَعْدَ عُسْرٍ يُسْرًا ﴿٦٥﴾

وَكَأَيِّن مِّن قَرْيَةٍ عَتَتْ عَنْ أَمْرِ رَبِّهَا وَرُسُلِهِ  
فَحَاسَبْنَاهَا حِسَابًا شَدِيدًا وَعَدَّ بِنَهَا عَذَابًا  
تُكْرًا ﴿٦٦﴾

فَذَاقَتْ وَبَالَ أَمْرِهَا وَكَانَ عَاقِبَةُ أَمْرِهَا خُسْرًا ﴿٦٧﴾

أَعَدَّ اللَّهُ لَهُمْ عَذَابًا شَدِيدًا فَاتَّقُوا اللَّهَ يَا أُولِي  
الْأَلْبَابِ الَّذِينَ ءَامَنُوا قَدْ أَنزَلَ اللَّهُ إِلَيْكُمْ ذِكْرًا ﴿٦٨﴾

رَسُولًا يَتْلُو عَلَيْكُمْ آيَاتِ اللَّهِ مَبِينَاتٍ لِّيُخْرِجَ  
الَّذِينَ ءَامَنُوا وَعَمِلُوا الصَّالِحَاتِ مِنَ الظُّلُمَاتِ  
إِلَى النُّورِ وَمَن يُؤْمِن بِاللَّهِ وَيَعْمَلْ صَالِحًا يُدْخِلْهُ  
جَنَّاتٍ تَجْرِي مِن تَحْتِهَا الْأَنْهَارُ خَالِدِينَ فِيهَا أَبَدًا  
قَدْ أَحْسَنَ اللَّهُ لَهُ رِزْقًا ﴿٦٩﴾

12. Allah a créé les sept cioux. Il en a fait autant pour la terre. Son ordre circule entre eux afin que vous sachiez qu'Allah est Omnipotent et que Son savoir embrasse toute chose.

اللَّهُ الَّذِي خَلَقَ سَبْعَ سَمَاوَاتٍ وَمِنَ الْأَرْضِ  
 مِثْلَهُنَّ يَتَنَزَّلُ الْأَمْرُ بَيْنَهُنَّ لِتَعْلَمُوا أَنَّ اللَّهَ  
 عَلَىٰ كُلِّ شَيْءٍ قَدِيرٌ وَأَنَّ اللَّهَ قَدْ أَحَاطَ  
 بِكُلِّ شَيْءٍ عِلْمًا ﴿١٢﴾

